

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept le treize mars à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

ORDRE DU JOUR

- Travaux envisagés en 2017 : Voiries / Bâtiments
- Adhésion au F.R.E.D.O.N
- T.I.G (Travail d'Intérêt Général)
- Avancement du personnel communal
- Elections du Président de la République – Tableau des permanences du Bureau
- Questions Diverses

Etaient Présents :

M. Yves GAUQUELIN - M. Michel LEGRAND – Mme Annick PLOUHINEC – Mme Laurence GRENEU – Mme Jacqueline LEMARQUAND - M. Alain BRILLAND – Mme Virginie MAILLARD – Mme Laurence RONCO – M. Samuel MARIE – M. Alain BALLAY.

Absents excusés :

M. Daniel VAUVERT ayant donné procuration à M. Alain BALLAY – Mme Sylvie ROSELLO

Absents :

Mme Christelle LEPETIT – Mme Marie Claire LETOUZE – M. Olivier DEVAUX.

SECRETARE DE SEANCE : M. Alain BRILLAND

Travaux envisagés en 2017 : voirie / bâtiments

La détérioration d'une bordure de trottoir à l'angle des rues du Canada et du Rocreux étant dangereuse un devis a été demandé en urgence à l'Entreprise Letellier pour un montant de 384,00€. Accord du conseil. Les travaux seront réalisés rapidement.

Le même problème est signalé Impasse du Canada, mais l'importance des travaux nous impose d'obtenir plusieurs devis. L'opération est en cours.

Le mur devant la mairie a été rénové, il ne reste plus qu'à reposer les panneaux d'affichage sur l'emplacement prévu à cet effet.

Concernant les problèmes de chauffage à l'école et à la bibliothèque, divers devis sont demandés aux entreprises qui devraient répondre rapidement. Dorénavant la maintenance sera confiée à une société dont c'est la spécialité, afin d'obtenir un diagnostic juste et pertinent.

Certaines bouches d'incendie ont leurs capots de protection cassés, il faudra consulter plusieurs entreprises pour une remise en état. A savoir que ces éléments coûtent relativement chers.

A l'école, Mme Defer, Directrice, souhaite l'enlèvement d'une cabane en bois dans la cour.

Elle demande également la confection de 2 plateformes en béton afin d'y installer des jeux pour les enfants. Ces travaux seraient à la charge de la commune. Peut-être faudra-t-il y adjoindre une couche de protection en résine ? à la charge de qui ? Les jeux seront achetés par l' A.P.E. Des devis seront demandés pour tous ces aménagements.

Il faudra aussi prévoir les travaux d'accessibilité.

Adhésion au F.R.E.D.O.N (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Basse -Normandie)

Le Maire expose que l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires, faite aux collectivités publiques, à compter du 1^{er} janvier 2017, nous conduit à envisager l'achat d'une machine à désherber dans le cadre d'une mutualisation proposée avec les communes de Colomby-Anguerny, Bény et Reviers. Cette acquisition d'un montant d'environ

30 000 € sera financée comme suit : participation de 50% de l'Agence de l'eau, 30 % par « Réseau », et 20% restant à la charge des communes associées.

Ce financement implique l'adhésion de chaque commune au F.R.E.D.O.N. moyennant une cotisation de 2400 € financée à 50% par l'Agence de l'Eau et 40% par « Réseau », reste 10% à charge des communes. Le F.R.E.D.O.N dispense des formations et des conseils à ses adhérents. Dans un premier temps le personnel communal et au moins un élu seront formés.

Du fait de la mutualisation, un plan de désherbage sera mis en place afin d'optimiser l'utilisation de la machine.

Les participations financières seront déterminées au prorata du nombre d'habitants de chaque commune.

L'adhésion au F.R.E.D.O.N. est adoptée à l'unanimité.

T.I.G. (Travail d'Intérêt Général)

Concernant les T.I.G. deux personnes responsables du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ont été reçues en mairie.

Ce type de peine ne concerne pas les mineurs. La durée des peines prononcées pour ce type de condamnation varie de 20 à 120 heures.

Les agents ont donné de nombreuses informations sur le fonctionnement de cet organisme. Ces missions ne nécessitent pas d'encadrement spécifique, éventuellement un équipement de protection pour certains travaux.

En ce qui nous concerne, des travaux d'entretien des voiries et espaces verts seraient proposés. Ces travaux sont obligatoirement exécutés en binôme (1 personnel communal et le tigeste)

Monsieur le Maire en a informé le personnel communal titulaire de catégorie C, agent d'exécution non encadrant.

Samuel MARIE évoque le problème des heures supplémentaires à proposer au personnel titulaire lorsque des besoins apparaissent.

Quel est l'ordre de priorité : Utilisation d'un tigeste ou heures supplémentaires proposées aux agents de la commune ?

Alain Ballay rappelle que récemment nous parlions de mutualisation entre les différents services de l'intercommunalité. Il semble que cela n'avance pas beaucoup actuellement. A suivre et à relancer.

Avancement du personnel communal.

Dans ce cadre, il nous faut procéder à la détermination du taux de promotion pour le grade d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps plein, ce taux est de 100% puisqu'il n'existe qu'un poste.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération officielle :

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le Maire propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promus/promouvables, le nombre de promovables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 07 mars 2017.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

CATEGORIE : C		
FILIERES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
TECHNIQUE	Adjoint technique territorial principal 2 ^e classe	100 %

Le Conseil Municipal (ou autre assemblée), après en avoir délibéré, décide :

De retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Elections du Président de la République -Tableau des permanences du Bureau

Dans le cadre de l'organisation des Elections Présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017, un tableau de présence sera complété pour la tenue du bureau de vote par les Elus et transmis aux Intéressés.

A noter que les élections législatives auront lieu les 11 et 18 juin 2017.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une séance « don du sang » aura lieu le samedi 30 septembre 2017 de 9 H à 12 H dans la salle de motricité. L'idée est d'acheter un défibrillateur et de profiter de cet événement pour organiser une formation autour de l'utilisation de cet appareil. Des informations seront communiqués ultérieurement.

Annick Plouhinec demande où en est le dossier de la casse de Basly suite au sinistre. Monsieur le Maire précise que Mr Huet doit mettre en consigne 9000€ en attendant les autorisations des services compétents pour une reprise éventuelle d'activité.

Annick rappelle que la journée porte ouverte de la bibliothèque a bien fonctionné. Les bénévoles sont partantes pour renouveler l'opération l'an prochain si possible le même jour que la journée porte ouverte de l'école, cette concomitance favorisant l'affluence de visiteurs.

Il semble que les habitants soient très demandeurs d'informations concernant la redevance incitative relative au ramassage des ordures ménagères. Monsieur le Maire précise que des documents sont en cours d'impression et que des réunions d'informations de la population auront lieu au 2^{ème} trimestre.

Alain Ballay a constaté un certain nombre de tags dans la commune. A surveiller.

Mr le Maire signale qu'en matière d'urbanisme le seuil à partir duquel un particulier doit recourir aux services d'un architecte est passé de 170 à 150 m² de surface de plancher de la construction concernée, cela au 1^{er} mars 2017.

Un administré a signalé à Michel Legrand que les racines de certains arbres soulèvent le bitume. Ce problème est à régler le plus vite possible avec l'intervention du personnel communal.

Prochaine séance du Conseil Municipal prévue le mercredi 5 avril 2017 à 18h.00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.45